

qui conditionnent les marchés et limitent les interventions. C'est là que les interventions d'un gouvernement peuvent intervenir. Dans certains cas, il y va de l'intérêt général, par exemple, pour ce qui est de la sauvegarde de l'environnement. Mais dans d'autres cas le gouvernement tente de faire pencher la balance de notre côté. Il appartient au gouvernement alors de s'adresser aux autres pays afin de créer un milieu économique plus juste, et c'est le rôle que le gouvernement joue plus activement. C'est d'ailleurs ce qui l'a poussé à conclure le Traité du libre-échange avec les États-Unis, parce que l'objectif recherché était d'éliminer les barrières tarifaires, d'harmoniser les normes, les règlements, et évidemment de faciliter le mouvement des biens et des personnes.

Je vous ai parlé des mesures gouvernementales qui touchent l'industrie entière, mais il en existe d'autres, madame la Présidente, qui intéressent uniquement l'industrie des minéraux, qui concernent évidemment la question de ce soir. L'amiante, par exemple, que je connais bien pour être issu d'un milieu de l'amiante, est une soi-disant substance dangereuse. Lorsqu'il est devenu évident que les règlements de certains pays en matière d'amiante reposaient sur une mauvaise connaissance du danger que posait cette substance, qu'est-ce qu'a fait le gouvernement du Canada? Il a porté attention aux demandes d'aide de l'industrie, il a fait valoir son point de vue à plusieurs reprises auprès des autres pays et des organisations internationales, et il a appuyé financièrement la création d'un institut de l'amiante. Le gouvernement, donc, appuie activement la création de groupes d'étude internationaux sur les produits minéraux, dans l'industrie du nickel, par exemple, ou du cuivre, comme il appuie également un groupe existant, le groupe d'étude du plomb-zinc.

Comme vous pouvez le constater, madame la Présidente, le gouvernement s'efforce beaucoup de stimuler les exportations de métaux. Ce faisant, il s'acquitte d'un rôle qui lui est propre. Il n'empiète aucunement sur le rôle de l'industrie elle-même. Non seulement le gouvernement fait-il beaucoup pour l'industrie, mais il le fait de concert avec les intéressés. Bien que le gouvernement dispose d'une variété de programmes, de promotions, des marchés et d'appui du marketing d'une année à l'autre, il faut reconnaître que le marché mondial des produits est cyclique. Depuis deux ans, entre autres, le marché mondial pour la plupart des minéraux et métaux est très promet-

teur. Très conscient donc du problème que devaient affronter l'industrie, les travailleurs et les villes minières, le gouvernement a agi. De 1984 à 1986, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en collaboration avec l'Association minière canadienne, a organisé une série de tribunes régionales sous le titre «Faire face à la concurrence».

En d'autres mots, madame la Présidente, la motion se veut de bonne foi, je n'en doute pas. Elle cadre avec les visions d'un parti politique tel le NPD mais, dans le cadre de notre structure économique, de nos systèmes politiques, de nos marchés commerciaux internationaux, je pense qu'elle est malvenue.

[Traduction]

M. Al Horning (Okanagan-Centre): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler aujourd'hui de la motion du député de Timmins—Chapleau, qui porte sur la création d'un organisme coopératif de commercialisation des minerais affinés au Canada, afin de faire la promotion de ceux-ci sur le marché mondial.

Au risque de répéter les propos de mon collègue, le Canada est un des chefs de file de l'industrie minière dans le monde entier. Il est aussi le pays qui importe le plus de minerais et de métaux, dont une partie appréciable sert de matière de base aux raffineries canadiennes et est exportée par la suite.

Comme le Canada ne comprend qu'une population relativement faible et que son marché des matières premières est plutôt limité, il est tout naturel qu'il exporte une proportion élevée de sa production de minerais et de métaux. Il convient de préciser que la plus grande partie des exportations canadiennes de minerais et de métaux vont aux États-Unis et au Japon. Il ne faudrait pas croire pour autant que le Canada exporte le plus gros de sa production sous forme de minerais bruts ou de concentrés, car les concentrés de nickel, d'or, d'argent, de cuivre et de zinc subissent une transformation plus poussée ici même, au Canada.

Des tarifs d'importation ont été fixés pour protéger. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je dois malheureusement interrompre le député.

[Français]

La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée, conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.